**Zeitschrift:** Annuaire de l'instruction publique en Suisse

**Band:** 10 (1919)

Artikel: L'Europe nouvelle

Autor: Knapp, Ch.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-110594

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 29.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# L'Europe nouvelle.

## Étude de géographie politique et sociale.

Le cataclysme qui s'est abattu sur le monde a considérablement ralenti l'exploration du Globe. Les voyages en terra incognita ont été peu nombreux et les résultats scientifiques qu'on est en droit d'en attendre ne sont encore qu'imparfaitement connus. C'est la raison pour laquelle, sur l'invitation du rédacteur de l'Annuaire, nous remplaçons notre Revue géographique annuelle par une étude sur l'Europe nouvelle. Quoique cette notice ne puisse, au moment où nous l'écrivons (juillet-août 1919), prétendre à une précision rigoureuse, les traités de paix n'ayant pas encore été tous conclus et les délimitations de frontières qui doivent en être la conséquence ne pouvant être, dans un grand nombre de cas, que très approximatives, nous avons accepté la tàche qui nous était proposée, persuadé que l'exposé des principes qui président à l'établissement de la carte politique de l'Europe ne serait pas sans présenter quelque intérêt. La répartition politique de l'Europe met aux prises des aspirations souvent contradictoires, qu'il est bien malaisé de concilier; les frottements. même entre Alliés, sont inévitables. La parole célèbre du président Wilson: les petites nations doivent pouvoir décider de leur sort est d'une application moins facile qu'il ne pourrait le sembler de prime abord. Qu'est-ce qu'une nation? Ouels sont les caractères qui lui appartiennent en propre et qui la différencient d'une autre rapprochée ou même éloignée? Les motifs les moins avouables peuvent être invoqués pour l'érection d'un nouvel État, si minuscule parfois qu'il n'aurait aucune chance de vivre si, par malheur, on venait à en décider la création. Ne voyons-nous pas la toute petite commune de Campione, afin de conserver sa maison de jeu, foyer de pourriture morale qu'à tout prix la Suisse doit éloigner de son voisinage, demander à former un État indépendant sous le protectorat de l'Italie?

La guerre a mis en évidence des peuples dont le nom était à peine répandu en Occident. Qui connaissait, à part quelques spécialistes, les Lettes et les Lives, les Lithuaniens et les Suomi? Des gens, par ailleurs fort instruits, confondaient

Tchèques et Magyars, Polonais et Ruthènes.

L'énorme lutte a fait éclater au grand jour des aspirations qui n'attendaient que le moment favorable pour se réaliser. Au XIXe siècle, deux tendances opposées se sont heurtées avec plus ou moins de violence. Les grands États cherchaient, afin, pensaient-ils, de consolider leur puissance, à unifier la langue de leur territoire soit en imposant aux groupes de minorité l'idiome national comme langue officielle, soit, si l'État était décidément trop bigarré, en ne s'en servant que dans un ou deux cas spéciaux. Est-il nécessaire de rappeler les persécutions systématiques dirigées par les Allemands contre l'emploi du français en Alsace-Lorraine, du danois dans le Sleswig, du polonais en Posnanie? Dans la monaschie bicéphale des Habsbourg, l'allemand était la langue unique de l'armée, malgré les prostestations des Tchèques et des Magyars. Pour arriver à leurs fins, les gouvernements des grands États disposaient d'une administration bien disciplinée, des tribunaux, de l'armée, de l'église, de l'école.

Mais, d'un autre côté, les petites nationalités se sont reconstituées; les langues secondaires n'ont pas voulu mourir. Cultivées, polies par des écrivains de valeur, des savants même, elles ont aspiré au rang de langues de haute civilisation. Le flamand, le tchèque, le roumain se sont, pour ainsi dire, ennoblis. Le réveil a été si complet que le théâtre, l'université ont apporté leur solide appui à cette renaissance de l'idiome méprisé. Les classes dites instruites ont été, peu à peu, gagnées à la cause nationale et n'ont plus considéré l'idiome populaire comme un vil patois indigne d'un homme

qui occupe un certain rang social.

Les peuples se regimbent à l'idée d'être considérés comme des troupeaux dont on dispose à son gré. Ils ne veulent plus être liés les uns aux autres par suite de conquêtes, de mariages ou d'héritages. Ils entendent être les maîtres absolus de leurs destinées et ne s'embarrassent plus guère des idées personnelles de leurs souverains. Deux chiffres en disent long à cet égard. On a calculé qu'avant la guerre 11 % de la population de l'Europe vivait sous le régime républicain, maintenant, la proportion est de 67 %, plus des deux tiers. (Voir Semaine littéraire du 19 juillet 1919.)

Malgré les vives critiques dont le traité de paix de Versailles a été l'objet, on est obligé de reconnaître qu'il s'efforce de résoudre au mieux des intérêts de tous les questions

complexes devant lesquelles il se trouvait placé.

Toute personne de bonne foi est forcée de reconnaître que l'embarras des hommes d'État qui ont présidé à son élaboration a dû être grand en présence de revendications diamétralement opposées. Comment les concilier? Il a fallu souvent choisir une solution moyenne. Le droit d'autodisposition ne peut être absolu. Il se heurte parfois à des difficultés qu'il est impossible d'ignorer.

Avant d'entrer dans le vif de notre sujet et d'étudier la formation politique de l'Europe de 1919, qu'il nous soit permis d'examiner brièvement certains points nécessaires à la compréhension d'un problème vaste et compliqué. Tout d'abord la race. A-t-on usé et abusé de ce mot! Il n'y a pas de race française, de race allemande, de race italienne, de race de n'importe qui et de n'importe quoi. La race est basée sur un ensemble de caractères physiques: taille, couleur de la peau, des yeux, des cheveux, forme de la face, du nez, du crâne, nature et implantation des cheveux, qui ne sauraient déterminer des groupements nationaux. Aucun peuple ne présenteun type unique, pas même les Esquimaux, pourtant si isolés à l'extrémité du monde. Ce critère doit résolument être abandonné aux anthropologistes.

La langue, comme signe distinctif vaut mieux. C'est, en réalité, la langue que l'on a en vue quand on parle de race française, de race allemande, de race italienne. Sans être capable, à elle seule, de déterminer une formation politique, il faut pourtant reconnaître qu'elle est un lien d'une grande puissance entre homophones. La communauté de langue crée

une certaine communauté d'idées, mais pas toujours d'intérêts. Les Slovènes de Syrie et de Carinthie sont, en bonne partie germanophiles et beaucoup deviennent germanophones parce que leurs intérêts économiques les poussent dans les bras des Allemands, dont, au reste, la langue est beaucoup plus importante que la leur. A elle seule la langue ne saurait donc déterminer les groupements nationaux.

La volonté de se rattacher à un même État peut être plus forte que le sentiment linguistique (Français, Allemands, Italiens, Rhaeto-Romanches de la Suisse, Flamands et Wallons de Belgique, Alsaciens de France) et prévaloir sur les

affinités résultant de l'usage d'un même idiome.

Au reste, la notion de langue parlée n'est pas aussi simple qu'on pourrait le croire de prime abord. Dans les pays de l'Orient européen, le cens tient compte de la langue d'usage (Umgangsprache). Mais la langue d'usage ne revêt pas partout le même caractère. En Suisse française, par exemple, où l'émigration de la Suisse allemande s'est faite peu à peu, individu après individu, famille après famille, le milieu ambiant a été assez puissant pour absorber rapidement les minorités linguistiques. La langue d'usage est réellement la langue maternelle, celle dans laquelle les idées s'élaborent le plus facilement. Les deux notions se confondent. Il n'en est pas de même dans l'Europe orientale. On se trouve ici en présence de groupes compacts, irréductibles qui se juxtaposent, mais ne fusionnent pas. Les émigrations ont été massives ; ce sont des peuples entiers qui, à un moment donné, se sont déplacés. Il peut alors très bien arriver que les relations d'affaires obligent le peuple le plus faible, socialement parlant (ce n'est pas toujours le moins nombreux) à se servir fréquemment de l'idiome du plus puissant. C'est, entre autres, le cas des populations slovènes campagnardes et ouvrières de la Carinthie ou de la Styrie méridionale, à l'égard de la bourgeoisie allemande commerçante et industrielle des villes.

Il y a aussi la manière de confectionner les recensements. Ceux de la Hongrie sont remarquables au point de vue du truquage. Pour dissimuler aux yeux des non-initiés l'importance réelle des Slaves du royaume de la couronne de Saint-Etienne, les Serbo-Croates ou Yougoslaves étaient tronçonnés en Serbes, Croates, Bunjivci, Šolkci, Dalmates, Illyriens et Krašovani. On pouvait croire qu'il n'était question que de

sept petits peuples peu importants dont les puissants Magyars n'avaient pas à tenir compte, alors qu'il s'agissait en réalité d'un seul et même peuple.

Dans son remarquable ouvrage : Frontière septentrionale des Yougoslaves, le professeur Cvijić déclare que « la statistique autrichienne est indubitablement plus exacte que la statistique hongroise». Mais elle a le défaut de classer les populations d'après la «langue d'usage». Il est maintenant admis que dans les régions situées sur une frontière ethnographique la «langue d'usage» n'est pas un critérium ethnique précis. Pour la Carinthie, l'ethnographe allemand Wutte dit que la statistique officielle ne reflète pas la répartition des nationalités, et que dans beaucoup de cas des personnes d'origine et de sentiments slovènes furent contraintes de déclarer comme « langue d'usage » l'allemand. En outre, à la veille du recensement, se développe dans ces régions contestées une propagande semblable à celle que l'on voit se déclancher dans les pays d'Occident à la veille des élections politiques. Les « Vereine » allemands envoient alors leurs propagandistes les plus habiles pour décider les Slovènes bilingues à déclarer que leur «langue d'usage» est l'allemand. Les statistiques ecclésiastiques valent mieux; elles ne se soucient que de la langue maternelle, le clergé désirant prêcher dans la langue que la population peut le mieux comprendre.

Les statistiques varient parfois d'une façon si capricieuse que l'on ne sait trop quel usage peut en être fait. Est-il possible qu'en Styrie telle localité fut aux six dixièmes slovène en 1880 et que cet élément ait complètement disparu en 1910?

Plus près de nous, en Alsace-Lorraine, sous la domination allemande, afin de ne pas être molestés par un gouvernement soupçonneux et tracassier, pas mal de francophones déclaraient au recensement que l'allemand était leur langue maternelle.

Les nécessités stratégiques. — On vient de créer une Société des Nations. Genève aura l'honneur d'en être le point central. La Société des Nations a pour but de rendre les guerres impossibles en réglant les litiges entre peuples par l'arbitrage. Néanmoins, on continue à se prémunir contre des agressions possibles en ayant recours aux barrières stratégiques. Mais ces frontières coïncident rarement avec des limites linguisti-

ques. Aux yeux de l'Allemagne unifiée de 1871, l'Alsace-Lorraine devait être le glacis la protégeant contre sa voisine de l'Ouest. C'est pour s'appuyer à la solide barrière des Alpes que l'Italie a exigé, à cor et à cris, l'annexion de toute la vallée de l'Adige, malgré les véhémentes protestations de la population compacte de langue allemande du Wintschgau et des vallées voisines. C'est, entre autres, pour des raisons stratégiques que l'Italie a revendiqué la Dalmatie, dont l'im-

mense majorité est pourtant vougoslave.

Les souvenirs historiques. — On peut soutenir les prétentions les plus invraisemblables si l'on en appelle aux souvenirs historiques. C'est également au nom des souvenirs historiques que Rome et Venise ont laissés sur la rive orientale de l'Adriatique que l'Italie prétend à la domination de la Dalmatie entière. M. Phocas-Cosmetatos, dans La Macédoine. Son passé et son présent, nous paraît donner la note juste, lorsqu'il s'écrie : «Si tous les vieux peuples de l'Europe revendiquaient à l'heure présente les territoires que leurs ancêtres ont pu temporairement avoir occupés, dans le passé, c'en serait fait de la paix du monde. L'humanité ne connaîtrait plus de répit. » Un auteur, qui écrit sous le pseudonyme de Dioscure, dans La Thrace. Exposé du problème de la Thrace, déclare: «L'histoire est vaine si le présent ne la réalise, s'il ne la rend pas vivante et tangible aujourd'hui... L'histoire explique le présent et lui confère, si elle en est digne, un éclat de gloire; mais il faut que le présent soit avant tout. On ne se soucie pas des morts, même ensevelis dans leur porphyre.»

L'école. — La répartition territoriale de l'Europe serait grandement facilitée s'il n'existait que des frontières linéaires; s'il n'y avait pas, surtout en Orient, des enclaves et des exclaves, parfois à des centaines de kilomètres de la mèrepatrie. Il peut même arriver que les souvenirs d'une origine commune soient si obscurcis qu'on en ait perdu tout souvenir, la langue elle-même s'étant considérablement transformée. Tel est le cas des Roumains de l'Istrie et des Aroumanes, Zinzares ou Koutzo-Valaques du Pinde. Longtemps oubliés de leurs concitoyens du Nord, ces derniers n'ont été, pour les Roumains du royaume, qu'un objet de marchandage dans le dessein d'obtenir des compensations du côté de la Do-

broudcha.

Les îlots linguistiques de l'ancienne monarchie habsbour-

geoise et de la péninsule balkanique sont la source de difficultés sans cesse renaissantes. Les traités de paix garantissent les droits linguistiques des minorités, ce qui ne peut se faire que par l'école. Pareille garantie est une erreur, l'assimilation est préférable à tous les points de vue. A notre avis, dans les pays à populations enchevêtrées, le mieux serait de procéder à des échanges de populations, à l'amiable, en accordant, s'il le faut, des indemnités, sinon des conflits seront toujours à craindre. Les îlots ethniques sont une tentation permanente d'intervenir, sous prétexte de protection, dans les affaires du voisin. Les frontières nouvelles tracées, des écoles d'une seule langue unifieraient bientôt le territoire national; il va de soi qu'en revanche, partout, la liberté religieuse serait proclamée.

Félicitons-nous d'avoir, en Suisse, des territoires compacts de langues allemande, française et italienne. L'école, strictement suivie, vraiment obligatoire, agrège bientôt à la majorité les minorités linguistiques. Les Suisses allemands se francisent, à la seconde génération, en terre romande; en sens inverse, il s'opère une germanisation rapide des éléments latins.

L'État moderne ne doit comprendre comme lui appartenant que des citoyens qui se considèrent vraiment comme ses ressortissants.

C'est la Turquie qui, en Europe, aura le plus de peine à se transformer. Son gouvernement est théocratique. La loi sacrée, le chériat, n'est applicable qu'aux seuls musulmans. Par conséquent, dit Dioscure, ou bien les Turcs devaient massacrer tous les chrétiens, ou bien en leur permettant de vivre étaient-ils obligés de leur reconnaître une situation à part dans leur religion et dans leur loi.... C'est grâce à cette politique que la puissance turque a pu dominer un grand nombre de nations qui, prises ensemble, étaient de beaucoup plus nombreuses que le peuple conquérant. C'est la raison pour laquelle nous voyons figurer dans la statistique de nos universités et de nos écoles de commerce la mention Turquie comme pays d'origine à des étudiants qui ne se considèrent nullement comme Turcs. Pour eux, la Turquie n'est pas une patrie, au sens que nous attachons à ce mot.

L'école peut jouer un triste rôle lorsqu'on s'en sert en vue de buts intéressés que l'on espère réaliser un jour ou l'autre. Voici, à cet égard, quelques renseignements inédits fort curieux que nous fournit un instituteur istriote. Pour l'intelligence de ce qui va suivre, il est bon de se rappeler que l'Autriche, beaucoup moins centralisée que la France, accordait une certaine autonomie aux provinces de son empire.

Au point de vue scolaire, les Italiens avaient la haute main sur les écoles de l'Istrie. L'école n'était plus, dans ce pays, qu'un moyen de propagande politique. « Dans les îles d'Ounie et de Sansego, non loin de Lussinpiccolo, il n'y avait pas une seule famille italienne. En 1899-1900, j'ai enseigné, dit cet instituteur, dans l'une de ces îles. Les trois premières années, l'enseignement s'y donnait en croate, mais l'italien était obligatoire. Les trois dernières années, l'on supposait les enfants assez italianisés pour intervertir l'ordre des langues. De 1903 à 1906, j'ai enseigné dans un faubourg de Pola. Pas un seul Italien, pourtant l'école était utraquiste. Une moitié environ des parents ont dû (c'est l'instituteur qui souligne), sous la pression des autorités communales, dont un délégué assistait à la séance, inscrire leurs enfants dans la section italienne. J'assistais, témoin passif, à ces inscriptions. Dans un autre faubourg de Pola (Vinkuran), il n'existait aucun Italien. La « Liga nazionale », association scolaire soutenue par la « Dante Alighieri » y avait pourtant fondé une école qui nourrissait et vêtait les élèves. A Fiume, où les Croates fournissaient la majeure partie des revenus de la ville, il leur était défendu d'avoir une école libre, payée de leurs propres deniers. Il existait à Pola une école supérieure de jeunes filles de sept classes et un gymnase de quatre classes, entretenus par la province, donc surtout avec l'argent croate; pourtant l'enseignement ne s'y donnait qu'en italien. Il en était de même du gymnase provincial de Pisino, au centre de l'Istrie. Les Croates de l'Istrie ne pouvaient ouvrir que des écoles italiennes, sous peine de n'obtenir qu'une fin de non recevoir. Ils avaient, il est vrai, droit de recours au Conseil scolaire impérial et royal de Trieste, lequel, grâce à un savant système électoral, était en majorité italien. Rebutés de ce côté, ils pouvaient encore recourir au Ministère de l'instruction publique à Vienne, puis à la Cour suprême de justice. Après une attente de cinq ou six ans, celle-ci finissait par donner raison aux recourants. »

La religion constitue, dans certaines contrées de l'Europe, un lien plus solide que la langue. En pays balkaniques, on appelle souvent Turcs tous ceux qui professent l'islam, qu'ils soient Grecs, Serbes, Albanais ou Bulgares. « Pendant l'esclavage, écrit Dioscure, l'Eglise grecque représentait dans tous les domaines de l'ancien empire la civilisation de Byzance.)»

Peuples forts et peuples faibles. Situation sociale des individus. Intérêts économiques. — Certains peuples, sont très remuants et ambitieux. Ils s'imaginent être des peuples prédestinés, appelés, en vertu d'une civilisation prétendument supérieure, à régenter les autres. En revanche, d'autres sont plus timides, plus apathiques, plus nonchalants. La différenciation des classes sociales correspond plus ou moins à cette classification. Les doux et les timides se laissent facilement dominer par les classes plus instruites, plus riches, disposant de l'influence que donne l'argent, en possession des mines, des usines et des fabriques. Il est d'autant plus facile à une minorité de s'imposer à la majorité que celle-ci se considère elle-même comme inférieure et qu'elle n'aurait garde de déplaire, par des manifestations linguistiques intempestives, à ceux qui tiennent son existence dans leurs mains. La classe possédante affecte trop souvent un hautain mépris pour les classes pauvres qui dépendent d'elle et dont elle se garderait bien d'apprendre la langue, envisagée comme un vil jargon, préjugé dont ont pâti nos patois. Le Mémoire du Sénat académique de Graz renferme, à cet égard, de curieux détails. Dans la Styrie méridionale, à une majorité slovène, principalement villageoise, des six septièmes, s'oppose une minorité d'un septième à laquelle appartient la plus grande partie de la bourgeoisie des villes et des bourgs. Les Allemands possèdent la plus grande partie de la propriété foncière, ainsi que presque tous les établissements industriels et commerciaux. Ils surpassent de beaucoup les Slovènes en force et en importance économique, de façon que la prépondérance économique de ceux-ci est plus que contrebalancée. Il est vrai que «l'immigration allemande eut une influence favorable sur les Slovènes; elle leur apportait le christianisme, de meilleures conditions sociales et la protection de l'empire allemand contre les incursions des Magyars. » Jusqu'en 1844, l'allemand était seul usité dans la vie publique,

dans les bureaux et dans la production littéraire des pays styriens.

En Macédoine, la nationalité varie au gré des intérêts. Le même individu sera tour à tour serbe, bulgare ou grec suivant les vicissitudes de son existence. Il arrive que, dans la même famille, chaque frère se rattache à une nationalité différente. Ainsi s'expliquent les oscillations de ces masses amorphes, sans consistance, sans conscience nationale. Ces transformations sont d'autant plus aisées que dans l'ensemble les paysans macédoniens sont profondément illettrés. Au surplus, les dialectes de la Macédoine peuvent se rattacher, suivant les caractères envisagés, soit au serbe, soit au bulgare. Seuls des savants slaves, bien au courant des méthodes de la philologie moderne, seraient à même d'élucider ces questions si embrouillées.

En Bessarabie, même phénomène. La conscience nationale est, au dire de Martonne (Gazette de Lausanne du 24 juillet 1919), encore peu développée, mais cela tient au régime d'oppression auquel le pays était soumis, le gouvernement russe interdisant l'usage de la langue roumaine et la proscrivant d'une manière absolue de l'école. Un noyau d'intellectuels parlant au nom de la grande majorité de la population, expriment les aspirations confuses des masses qui s'éveillent de jour en jour. Ces hommes-là représentent évidemment l'avenir.

Ces influences sociales sont si prépondérantes dans certaines contrées qu'un plébiscite pourrait bien n'être qu'une manifestation de la peur. Même fait dans des conditions de rigoureuse impartialité, il pourrait fort bien ne pas révéler les sentiments intimes d'un peuple. Comment voter contre ceux qui vous fournissent le pain quotidien? Le souffle démocratique et égalitaire qui traverse le monde aura sans doute, dans un avenir plus ou moins rapproché, pour conséquence de relever la fierté nationale des peuples abaissés. En tout cas, aucun peuple n'a le droit de se considérer comme supérieur à d'autres. L'orgueil va devant l'écrasement et la fierté d'esprit devant la ruine. Les Allemands viennent d'éprouver la vérité de cette parole. Dans la future Société des Nations tous doivent être libres et égaux.

Les intérêts économiques ne pourront être complètement

négligés dans la fixation des limites que les traités de paix imposeront aux États en formation, L'Autriche allemande ne peut vivre si on lui enlève les mines nécessaires à son industrie. L'usine à zinc de Cilli emploie le minerai de la Carinthie et du Tyrol et fabrique de la tôle de zinc. Par une frontière défavorable, cet établissement de l'État serait séparé de sa matière première. C'est aussi au nom de sa vie économique que la Pologne a réclamé le port de Dantzig. Ce grand État ne peut être enclos dans le continent sans aucun accès à la mer.

Arguments secondaires. — Il n'est pas jusqu'à la géologie, aux conditions climatiques, florales, à la forme des habitations que l'on n'ait invoquées pour revendiquer les territoires dont on convoitait la possession. L'Italie réclame l'île de Cherso comme étant une dépendance géologique de l'Istrie. En Styrie, M. Scharfetter, un des auteurs du Mémoire de l'Université de Graz, s'efforce de prouver que les limites nationales et végétales coïncident souvent. En Thrace, nous dit M. Cvijié, on observe deux types de maisons; le type gréco-égéen et le type turco-oriental, ce dernier, simple variation du premier. Le type des maisons grecques se confond avec les limites ethnographiques de l'élément grec. Cette coïncidence ne se vérifie pourtant pas partout.

Le principe des compensations a fait son temps. Il contraste par trop avec celui de la libre disposition des peuples. Pourtant, ci et là, il a encore été énoncé. Un journal français n'at-il pas réclamé pour la France, au nom de nécessités stratégiques, le Pays de Porrentruy, offrant en échange à la Suisse, avec une remarquable désinvolture, le Vorarlberg, le Lich-

tenstein et la ville de Constance?

Il est impossible d'éviter que des minorités, qui jadis étaient prépondérantes, ne soient annexées par des groupes jadis foulés aux pieds. C'est le cas des Allemands de Bohême réunis à la République tchéco-slovaque. Pas mal d'entre eux se résignent à l'inévitable et se rallient d'ores et déjà au tchéquisme, qu'hier encore ils méprisaient. Ne faut-il pas compter avec les lâches qui regardent d'où souffle le vent et sont toujours du côté du manche? Par opposition, il faut tenir compte de ceux que l'accoutumance à un régime même oppressif, la peur de l'inconnu, la crainte des innovations

empêchent de se rallier courageusement à un nouvel ordre de choses. Dès qu'une situation nouvelle paraît stable elle rallie une foule d'indécis et pas mal d'arrivistes.

Avant d'aborder, autant que la situation actuelle permet de le faire, la répartition politique de la nouvelle Europe, il nous a paru utile d'examiner les points de vue auxquels se sont placés les porte-voix des revendications nationales. Les imperfections du Traité de Versailles ne doivent pas nous empêcher de reconnaître que ses dispositions s'inspirent d'un tout autre esprit que celles des traités de Vienne de 1815. L'Entente s'est peut-être même attachée trop strictement au principe d'auto-disposition des peuples. Il eût été de bonne politique de morceler l'Empire allemand en États distincts. (Voir à ce sujet un remarquable article de la Gazette de Lausanne, des 23-24 juillet 1919, L'unité allemande et la paix, signé Maurice Guerreau.) On y lit ceci : « Depuis l'époque la plus reculée, si l'on s'en rapporte à Tacite et à Florus, l'histoire nous montre que chaque fois que les Allemands se trouvaient réunis sous le même sceptre, ce fut pour le malheur de l'Europe et aussi pour le leur. Que ce soit au XIIIe, au XVIe, au XVIIe ou au XXe siècle, les méfaits de l'unité allemande se sont toujours fait sentir et d'autant plus graves que cette unité a été plus complète. »

\* \*

Nous allons maintenant décrire les modifications territoriales, les unes définitives, les autres plus ou moins hypothétiques encore qui s'effectuent ou qui sont à la veille de s'effectuer en Europe.

France. — La France obtient la restitution de l'Alsace-Lorraine, création artificielle de 1871. Ces provinces avaient, par le Traité de Francfort, été cédées à perpétuité à l'Empire allemand. La perpétuité aura duré quarante-huit ans, moins d'un demi-siècle! Inutile d'insister sur l'apport considérable de richesses de toute nature qu'amène le retour de ces pays à a mère patrie : agriculture florissante, mines prospères de sel, de fer, de sels de potasse, de pétrole, industries de premier ordre dont la réputation est universelle. La situation est d'autant plus favorable que la guerre a presque complètement épargné l'Alsace-Lorraine. C'est environ 1 million 600 000

habitants qui compenseront, dans une certaine mesure, les

pertes graves que la France vient de subir.

Avant 1871, l'Alsace-Lorraine était répartie entre les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin, de la Meurthe et de la Moselle, dont les chefs-lieux étaient respectivement Mulhouse, Strasbourg, Nancy et Metz. Il ne paraît pas certain que ces divisions administratives soient rétablies telles quelles. Belfort, qui ne comptait que 8000 habitants en 1871, est devenue une importante cité industrielle d'environ 40 000 âmes. Cheflieu du territoire de Belfort, elle ne voudrait pas être prétéritée au profit de Mulhouse et demande à devenir le centre administratif d'un nouveau département à créer en Haute-Alsace. Il est probable qu'on n'apportera nulle hâte à faire rentrer l'Alsace-Lorraine, habituée à une certaine autonomie, dans le cadre unitaire de la République française. La réadaptation à la vie commune exige une période de transition dont il est impossible de prévoir le terme. D'autre part, un courant décentralisateur se manifeste de tout côté en France. On est las de la prépotence de Paris et l'on demande que les provinces reprennent force et vie. L'exemple de l'Alsace-Lorraine, à laquelle on accorde une indépendance partielle, pourrait bien être contagieux et briser l'unitarisme si profond dont souffre notre voisine de l'Ouest.

Une autre conséquence curieuse du retour de l'ex-Reichsland sera l'augmentation sensible des députés du Nord dont l'influence grandira et tempérera la fougue un peu trop exu-

bérante des représentants du Midi.

Une disposition du Traité de Versailles prévoit que les ports de Strasbourg et de Kehl seront constitués, pour une durée de sept années, en un organisme unique au point de vue de l'exploitation. L'administration de cet organisme unique sera assurée par un directeur nommé par la Commission centrale du Rhin et révocable par elle. Ce directeur devra être de nationalité française. Deux zones franches seront établies dans ces deux ports.

Jusqu'en 1814, Landau et le bassin de la Sarre faisaient partie du territoire français. L'Entente a abandonné Landau à l'Allemagne et n'a pu se résoudre à rendre la vallée de la Sarre à la Lorraine à laquelle elle se rattachait jadis. On s'est arrêté à une solution intermédiaire. En compensation de la destruction des mines de charbon, dans le Nord de la France,

et à valoir pour le montant de la réparation des dommages de guerre dus par l'Allemagne, celle-ci cède à la France la propriété entière et absolue, franche, quitte de toutes dettes ou charges, avec droit exclusif d'exploitation des mines de charbon situées dans le bassin de la Sarre. A l'expiration d'un délai de quinze ans, la population (hommes et femmes) de ce territoire sera appelée à se prononcer sur « trois alternatives »: a) Maintien du régime établi par le traité; b) union à la France; c) union à l'Allemagne. Le vote aura lieu par commune ou par district. Le territoire ainsi soumis à une sorte de condominium a une forme vaguement triangulaire. Il comprend, entre autres, Sarrbrücken et ses houillères, ville de 150 000 habitants, et Sarrelouis, fondée par Vauban, la patrie du maréchal Ney.

Belgique. — Libéré de la lourde occupation étrangère, le petit royaume ne pouvait guère songer à réclamer des territoires germaniques qui ne lui auraient valu que l'inimitié des habitants. Il ne recevra, et encore qu'après plébiscite (à l'exception de Moresnet), que l'ensemble des cercles d'Eupen et de Malmédy. Moresnet neutre est un minuscule triangle isocèle de quelques hectares de superficie, à la frontière actuelle de la Belgique et de la Hollande, à l'Ouest d'Aix-la-Chapelle, que les traités de 1815 avaient oublié. Il renferme la très riche mine de zinc de la Vieille Montagne.

Les traités de 1815, en vertu d'anciens droits ecclésiastiques, ont commis la sottise d'adjoindre à la Prusse un lambeau de territoire wallon dont Malmédy est la ville principale. L'Allemagne cède à sa voisine de l'Ouest Eupen et Malmédy. Pendant les six mois qui suivront la mise en vigueur du traité, des registres seront ouverts par l'autorité belge à Eupen et à Malmédy. Les habitants auront la faculté d'y exprimer par écrit leur désir de voir tout ou partie de ces territoires maintenus sous la souveraineté allemande.

La Belgique cesse d'être neutre ainsi que le voulaient les traités de 1839. Désormais la Belgique pourra conclure les alliances qui lui conviendront sans que l'Allemagne puisse élever la moindre objection.

Mais des questions plus graves s'imposent à l'attention des hommes d'État. En 1839, la frontière entre la Belgique et les Pays-Bas a été fixée au détriment de la Belgique. Les bouches de l'Escaut sont en territoire néerlandais, au plus grand préjudice d'Anvers que Rotterdam jalouse depuis des siècles. La souveraineté complète du fleuve devrait revenir à la Belgique. On a bien vu, dans le cours de cette dernière guerre, les inconvénients de cette situation. La Hollande a interdit l'accès de l'Escaut aux navires de guerre et même de ravitaillement. L'aménagement du fleuve, qui s'ensable facilement, est assez coûteux; les Pays-Bas ne mettent aucun empressement à exécuter des travaux indispensables pour qu'Anvers soit accessible aux navires du plus fort tonnage. Le canal de Gand à Terneuzen qui met en relation la ville de Gand à l'Escaut occidental est utile aux deux pays, puisqu'il traverse la Flandre zélandaise. Pourtant, à la Belgique seule reviennent les frais de correction et d'entretien.

A l'Est, le Limbourg projette une pointe malencontreuse dans le territoire belge, avec le saillant de Maastricht. Cette sorte d'encoche nuit aux relations d'Anvers (canaux nouveaux à créer, chemins de fer à construire) avec le Rhin et l'Europe centrale. Encore ici, la frontière est tracée au détriment de la Belgique. La situation est assez embarrassante. Elle ne pourra être améliorée que par des accords conclus entre les deux États voisins,

Une question non moins grave demandera à être résolue dans un esprit libéral, c'est celle des langues. Les Flamands désirent pouvoir se développer librement; en revanche, ils renonceront sans doute à imposer aux Wallons l'usage d'une langue d'un intérêt secondaire, sans valeur mondiale.

Luxembourg. — Le grand duché de Luxembourg ne reçoit aucun agrandissement, mais il est complètement détaché de l'Empire allemand. Il ne fera plus partie du Zollverein et ses chemins de fer ne seront plus exploités par une compagnie allemande. De plus, la neutralité du Luxemhourg est aussi abrogée.

Danemark. — En 1864, le Danemark perdit les duchés de l'Elbe, Holstein, Lauenburg, Sleswig. Une stipulation du traité de Prague prévoyait que les habitants du Sleswig septentrional seraient appelés à se prononcer sur leur retour à l'État auquel on venait de les arracher. Cette clause du traité ne fut jamais exécutée, malgré les protestations de la population. On pouvait supposer que, sans autre formalité,

l'Entente ferait droit aux vœux d'un peuple longtemps opprimé. Ce n'est pas tout à fait le cas. L'annexion, après plébiscite, se fera par tranches. Si, dans l'ensemble de la section septentrionale, le vote est favorable au Danemark, le gouvernement de ce pays pourra procéder à l'occupation immédiate du territoire. Dans la section centrale, le vote aura lieu un peu plus tard. Il sera déterminé par commune, suivant la majorité des voix dans chaque commune.

Plus tard encore, dans la section méridionale, le vote se

fera de la même manière que dans la précédente.

Héligoland. — En 1890, en échange de droits plus ou moins problématiques sur Zanzibar, l'Angleterre, qui la possédait depuis 1815, céda l'île de Héligoland à l'Allemagne. Celle-ci en fit une formidable station navale. Toutes les fortifications élevées avec tant de soin ces dernières années, devront être détruites sous le contrôle des principaux gouvernements alliés.

Russie. – L'anarchie dans laquelle se trouve plongé l'ancien empire des tzars n'a pas permis aux Alliés d'introduire dans le Traité de Versailles des stipulations réglant le sort de cette partie de l'Europe. Il ne renferme que cette déclaration : l'Allemagne reconnaît et s'engage à respecter, comme permanente et inaliénable, l'indépendance de tous les territoires qui faisaient partie de l'ancien empire de Russie au 1<sup>er</sup> août 1914. Les traités de Brest-Litowsk sont annulés. L'Allemagne s'engage en outre à reconnaître les États qui pourraient se constituer sur tout ou partie des territoires de l'ancien empire de Russie.

Pologne. — Une grande iniquité est enfin réparée. Une République polonaise est en voie de formation. Il est encore impossible, surtout à l'Est, du côté de la Russie et de l'Ukraine, d'en fixer les limites détaillées.

Moins étendue que l'ancienne Pologne, au temps de sa plus grande prospérité, la nouvelle Pologne sera plus homogène, quoique renfermant encore de fortes minorités d'autres nationalités. L'Allemagne lui cède la Haute-Silésie avec le riche bassin houiller et ferrugineux de Beuthen, Kattowitz, Königshütte. L'Allemagne a pu obtenir des Alliés qu'un plébiscite soit organisé dans ces territoires, mais seulement dans ceux qui élisaient des députés allemands, ce qui exclut la région industrielle dont nous venons de parler.

La Posnanie fait également retour à la Pologne. C'est là que l'action pangermaniste, représentée en l'espèce par la Société allemande de colonisation, avait exercé son exécrable activité, expropriant pour raison d'Etat, de malheureux paysans vivant depuis des siècles sur la terre des ancêtres. Avec le territoire avoisinant, Dantzig sera soumis à un régime spécial. Elle constituera une ville libre, placée sous la protection de la Société des Nations. Une zone franche sera créée dans le port. La Pologne aura le libre usage des voies d'eau, docks, bassins, quais, etc. Elle aura le contrôle et l'administration des communications postales, télégraphiques et téléphoniques entre la Pologne et le port de Dantzig. (Voir dans la Gazette de Lausanne des 11-12 août 1919, le discours de M. Paderewski à la Diète de Pologne.)

Telle qu'elle semble devoir prendre figure, la Pologne formerait un État de moyenne grandeur, 225 000 kilomètres carrés, et compterait environ 20 millions d'habitants. Suivant les régions, les Polonais représenteraient du 70 au 98 % du

total de la population.

La Pologne reconstituée apparaît comme un pays de transition entre l'Orient et l'Occident. Elle forme le centre de la région ponto-baltique; elle peut devenir un boulevard solide contre le germanisme. Ce qui lui manque et lui a toujours manqué, ce sont des limites naturelles bien déterminées.

Les frontières germano-polonaises créent une enclave: la Prusse orientale. L'Allemagne aura désormais deux territoires détachés. La Pologne devra accorder aux personnes et moyens de transport, de quelque nationalité qu'ils soient, en provenance ou à destination de la Prusse orientale, les mêmes droits de transit à travers les territoires polonais situés entre la Prusse orientale et l'Allemagne qu'à ses nationaux.

Une zone assez large, au Sud de la Prusse orientale, comprenant en particulier la région des lacs mazuriques, aura l'occasion de se prononcer, après un referendum opéré par communes, sur la nationalité à laquelle ces populations dési-

rent appartenir.

Memel. — Une mince bande de territoire, dont Memel est la ville principale, est détachée de la Prusse. Habitée par une population en majorité lituanienne, ce petit pays sera sans doute adjugé à la Lituanie.

En résumé, l'Allemagne est amputée sur ses anciennes frontières de territoires dont la population lui est étrangère par les origines ou lui est profondément antipathique. Resterat-elle unie? Se fragmentera-t-elle? Nul ne peut le savoir. Tantôt les tendances séparatistes l'emportent : République rhénane, bavaroise, de Birkenfeld, de Thuringie, tantôt la force de cohésion prédomine. Attendons l'avenir.

L'Allemagne sort d'autant plus affaiblie de la guerre actuelle qu'elle est tenue de démanteler tous les ouvrages fortifiés, quels qu'ils soient, à l'Ouest d'une ligne tracée à 50 kilomètres à l'Est du Rhin. L'accès de la Baltique, dans la zone comprise entre 55°27′ latitude Nord et 54° latitude Sud, 9° et 16° longitude Est de Greenwich, sera entièrement libre. L'Allemagne ne pourra élever aucune fortification ni installer aucune artillerie commandant les routes maritimes entre la

mer du Nord et la Baltique.

A titre de garantie d'exécution par l'Allemagne du Traité de paix, les territoires allemands situés à l'Ouest du Rhin, ensemble les têtes de pont, seront occupés par les troupes des puissances alliées et associées pendant une période de quinze années. Si les conditions du Traité sont fidèlement observées par l'Allemagne, l'occupation prévue pourra être réduite, dans un délai de 5 ou de 10 ans suivant les positions. A l'expiration des 15 ans, la tête de pont de Mayence, la tête de pont de Kehl et ce qui pourrait rester du territoire occupé seront évacués, à moins que l'on ne craigne une nouvelle agression de l'Allemagne.

L'Autriche-Hongrie a totalement disparu de la carte. Les deux nations dominantes : allemande et hongroise, sont les plus éprouvées. La première ne comprendra plus que les provinces alpestres : Haute et Basse-Autriche, Salzbourg, Tyrol septentrional ou vallée de l'Inn (avec ou sans le Vorarlberg), la majeure partie de la Styrie et de la Carinthie, une fraction de la Hongrie orientale. Le traité de Versailles exige que l'Autriche allemande forme un État isolé. La France s'oppose de toutes ses forces à une fusion qui constituerait pour elle un danger réel, tandis que l'Italie la favoriserait au con-

traire.

Tchéco-Slovaquie. — Après des siècles de luttes, Tchèques et Slovaques sont enfin parvenus à conquérir leur indépen-

dance. La République tchéco-slovaque comprend la Bohême, la Moravie, la Silésie autrichienne, une légère bande de la Silésie prussienne et la Slovaquie hongroise, jusqu'à Presbourg, au bord du Danube, et même un peu au delà. Le pays de Teschen est revendiqué à la fois par la Tchéco-Slovaquie et la Pologne. La Conférence de Paris vient de décider qu'à bref délai il sera procédé à un plébiscite dans le bassin de Teschen.

L'État tchéco-slovaque est plus slave encore qu'on ne l'avait cru jusqu'à présent, ce que prouvent les élections municipales du 15 juin dernier. Ces élections ont démontré l'existence d'importantes minorités tchèques dans des districts envisagés comme purement allemands. Ce qui pouvait faire illusion sur l'importance du Deutschtum en Bohême, c'est le régime de la grande propriété. « L'origine de ces gigantesques fortunes est généralement liée intimement aux tragédies les plus sanglantes et les plus tragiques du peuple tchèque. Apres la révolution tchèque contre les Habsbourg, révolution qui inaugura la guerre de Trente ans au XVIIe siècle, les chefs de la noblesse tchèque ayant été décapités à Prague, la dynastie victorieuse procéda à la distribution de leurs biens à des aventuriers étrangers qui avaient contribué au meurtre de la nation malheureuse. » (Journal de Genève, 15 juillet 1919.)

Et cependant les Tchèques ne songent nullement à se venger de leurs oppresseurs. Ils admettent le bilinguisme de leur république et sont prêts à accorder aux Allemands ce que ceux ci ont toujours cherché à leur refuser : écoles, organes administratifs, tribunaux, etc. Mais ils réclament, à juste titre, que les diocèses aient à leur tête des évêques nationaux et non plus allemands ou magyars. L'Église pourrait ainsi devenir un puissant appui pour le jeune État.

Si le nom de tchèque est assez connu en Occident, celui de slovaque l'est peut-être un peu moins. Tchèques et Slovaques diffèrent peu les uns des autres ; ils parlent la même langue littéraire. Ils constituent, dans l'Europe centrale, une des pointes avancées du slavisme. On trouve de nombreuses colonies tchèques à Vienne et jusque dans le Banat.

Le domaine principal des Tchèques est constitué par la Bohême et la Moravie ; les Slovaques sont, en revanche, concentrés entre les Petites Carpathes et les Beskides, ainsi que dans les Comitats du Nord de la Hongrie. La Tchéco-Slovaquie peut avoir un territoire de 110 000 à 120 000 kilomètres carrés et une population de 12 à 13 millions d'habitants. Cette région est comprise entre la zone élevée et montagneuse de séparation des eaux qui s'étend entre le Danube au Sud, l'Elbe, l'Oder et la Vistule au Nord. Il manque à la république tchéco-slovaque l'accès à la mer. Elle l'obtiendra sans doute par un accord avec le royaume des Slovènes, des Croates et des Serbes qui confronte à l'Adriafique. L'État tchéco-slovaque reçoit à bail, pour une période de 99 ans, des zones franches dans les ports de Hambourg et de Stettin.

Yougoslavie ou royaume des Slovènes, des Croates et des Serbes.

- Cet État, encore en gestation, sera plus complexe que le précédent. Les peuples qui le composent, quoique parlant un idiome commun, présentent cependant des différences dialectales assez notables. Un certain nombre, comme nous l'avons fait remarquer plus haut, font cause commune avec les Allemands, auxquels les lient de graves intérêts économiques. La religion, dont le rôle politique est si grand en Orient, divise les Croato-Serbes en orthodoxes (Serbes proprement dits), catholiques (Croates) et musulmans (partie de la population de la Bosnie et de l'Herzégovine). Pour comble de malheur, le jeune État est entouré d'une ceinture d'hostilités : Italiens, Allemands, Magyars, Roumains et Bulgares protestent à qui mieux mieux contre les revendications des Slaves du Sud. Pour l'instant, nous ne pouvons qu'esquisser les divers points de vue auxquels se placent les rivaux en présence.

La situation de la Yougoslavie se complique du fait qu'à la périphérie Slaves et Allemands, Slaves et Italiens, Slaves et Albanais, Slaves et Bulgares (jadis Touraniens), Slaves et Magyars, Slaves et Roumains, se pénètrent réciproquement. Comme que l'on s'y prenne, il est absolument impossible de fixer les frontières de cette partie de l'Europe sans amener de terribles froissements. Ici, très particulièrement, il serait hautement désirable d'effectuer des échanges de populations donnant plus d'homogénéité à des contrées qui en manquent totalement.

L'ancien empire d'Autriche comptait trois provinces en

totalité ou en partie slovènes : la Carniole, la Carinthie et la Styrie. Dans les deux dernières surtout, on est loin de s'entendre. Un opuscule dû aux professeurs de l'Université de Graz : La frontière méridionale de la Styrie allemande, se basant sur des considératons géographiques, climatiques, botaniques, économiques, stratégiques, ethnographiques, propose plusieurs lignes de démarcations qui, toutes, ont en vue les intérêts allemands. Les auteurs de ce mémoire réclament, pour l'Autriche allemande, la vallée de la Drave, audessus de la frontière méridionale de l'enclave de Marburg. La chaîne du Weitenstein, doublée de la ligne de la Pössnitz, constituerait, aux yeux de ces Messieurs, une excellente frontière ; elle diviserait la Styrie inférieure en deux parties sensiblement égales, soit quant à la population, soit quant à la surface.

A ce mémoire on peut opposer l'étude du professeur Cvijié: Frontière septentrionale des Yougoslaves. L'auteur débute par ces considérations dont la justesse n'échappera à personne. « Seule, une délimitation ethnographique aussi rigoureuse que possible, et tenant compte des intérêts économiques vitaux, a chance de garantir un état de stabilité et une paix durables... En posant ce principe, nous ne voulons pas nier que les frontières doivent s'adapter au relief du sol, mais si l'on a à choisir entre les faits ethnographiques et les raisons géographiques et stratégiques, c'est le plus souvent l'ethnographie qui doit l'emporter; autrement dit, nous ne voulons pas sacrifier des populations aux raisons militaires ni laisser englober dans un État une grosse masse d'une population étrangère à seule fin d'atteindre une ligne stratégique favorable. Deux nations voisines s'entendent mieux et noueront certainement plus facilement des relations de bon voisinage, même avec de mauvaises frontières stratégiques si ces frontières ne blessent pas leurs sentiments nationaux et n'entravent pas leur développement économique; dans le cas contraire, les meilleures frontières stratégiques n'empêcheront pas les animosités de se développer, ni les conflits d'éclater. » Cvijić constate loyalement que la limite septentrionale des Yougoslaves est peu précise. A l'inverse du Mémoire des professeurs de Graz, l'écrivain serbe ne se prononce pas sur les frontières à assigner à la Grande Serbie. Il

constate seulement que des poches de germanisation se sont formées récemment au Nord du pays slovène, constituées par des populations presque toujours bilingues. Une de ces poches est celle du bassin de Klagenfurt (Celovec). C'est dans cette ville, si âprement disputée, qu'a été fondée, en 1852, la Société littéraire slovène la plus importante. Si les frontières germano-yougoslaves sont malaisées à déterminer, les limites magyaro-slaves ne le sont pas moins. D'après mes observations, dit Cvijié, et surtout d'après le témoignage des Serbes de ces régions, le peuple magyar, pris en lui-même, n'est pas agressif. « Ce sont les autorités, les intellectuels, les classes dirigeantes, la caste des magnats magyars qui ont employé tous les moyens pour dénationaliser leurs sujets allogènes. Cette assimilation récente et forcée n'a produit qu'une magyarisation tout à fait superficielle. »

Voici quelques-uns de ces procédés de magyarisation : « Dans les dernières dizaines d'années, les autorités magyaresont changé presque tous les noms yougoslaves des villages et leur ont donné des noms hongrois. Chaque personne appartenant au peuple yougoslave ou à d'autres peuples fut contrainte à changer ses nom et prénom en noms magyars. On a magyarisé l'école primaire, on a artificiellement limité des circonscriptions électorales dans le but d'exclure des allogènes de la Chambre des députés de Budapest; lorsqu'on s'est aperçu que cela n'était pas toujours suffisant, on a employé même la force pour qu'aucun Serbe ne puisse être élu. A la fin, les Magyars ont supprimé l'autonomie de l'Eglise serbe dans la Hongrie méridionale. » On a réussi ainsi à donner une teinture superficielle de magyarisme aux Serbes catholiques. Mais dès que ces régions furent libérées de l'oppression magyare, ces Serbo-Croates magyarisés retournèrent à leur nationalité. »

Aux dernières nouvelles, on apprend qu'en Carinthie on créera une zone de votation; elle comprendra essentiellement le bassin de Klagenfurt et se prolongera ensuite pardessus les Karavanken. Ce territoire sera partagé en deux parties. Dans la partie sud, on votera par territoires ou parcommunes. Si les électeurs se prononcent en faveur de l'Autriche allemande, la partie nord reviendra aussi à l'Autriche, sans votation particulière. Si la partie sud se prononce pour

la Yougoslavie, la votation aura lieu, trois semaines plus tard, dans le territoire nord.

Le Banat est un véritable embrouillamini ethnographique. Ravagé jadis par les guerres, il s'est repeuplé d'éléments venus de tous les côtés. On y trouve même des îlots de plattdeutsch. Mais, à côté des Allemands et des Magyars, ce sont les Roumains et les Serbes qui dominent et qui se disputent avec acharnement ce territoire. Les Roumains le réclament en entier. La statistique hongroise, disent-ils, peut être consultée avec profit, puisqu'elle est également défavorable aux uns et aux autres. Elle accuse les chiffres suivants : Roumains 592 049, Allemands 389 545, Serbes 284 329, Magyars 242 152, autres 76 038. Total : 1 584 133. Aucun de ces peuples n'atteint la majorité absolue, mais les Roumains ont la majorité relative. Après la débâcle de l'Autriche-Hongrie, les Allemands ont demandé à faire partie de la Roumanie. Roumains et Allemands obtiendraient ainsi la majorité absolue de la province. Il est vrai, ajoutent les Roumains, que les Serbes ne revendiquent que la moitié occidentale du Banat; mais même là, ajoutent-ils, ils ne sont qu'environ 200 000 sur 615 000 habitants.

Les Roumains invoquent le Traité de 1916 leur garantissant le Banat en échange de leur participation à la guerre ; ils le considèrent comme un tout indivisible. La majorité se déclarant pour la Roumanie, la minorité serbe n'a qu'à se soumettre, d'autant plus qu'on lui garantit sa langue nationale dans l'église, dans l'école et dans l'administration. On invoque encore le fameux principe de compensation. La nouvelle Serbie englobera 500 000 Roumains, dont la moitié en Macédoine, l'autre moitié dans la vallée du Timok. Si le Banat occidental était annexé à la Serbie, ce nombre serait augmenté d'au moins 200 000, soit au total 700 000. La Serbie travaille depuis longtemps à dénationaliser les Roumains du Timok. Si elle agissait de même à l'égard de ceux qu'elle s'incorporerait, il en résulterait un irrédentisme nouveau qui pourrait déchaîner la guerre. Il serait bon, pour éviter une aussi fàcheuse éventualité, de compenser les situations. 300 000 Serbes adjugés à la Roumanie, 500 000 Roumains englobés en Serbie obligeraient les deux États de tenir compte de leurs minorités respectives, ce qui serait un gage de bonne harmonie entre eux.

Les Serbes répliquent : le Traité de 1916 prévoit qu'aucune des parties contractantes ne peut conclure de paix séparée. Cependant, sous la pression des circonstances il est vrai, la Roumanie a signé la paix de Bucarest qui lui a valu la Bessarabie qu'elle n'a eu garde de refuser. De fait, le Traité de 1916 se trouve donc ainsi annulé.

La partie occidentale du Banat renferme 300 000 Serbes qui veulent rejoindre leurs compatriotes du royaume. Il ne saurait être non plus question de compensations. La vallée du Timok, territoire serbe depuis longtemps, est hors de cause. Au reste, les paysans roumains plus ou moins asservis, ne peuvent qu'envier la situation des libres paysans de même origine établis en Serbie (voir *Gazette de Lausanne* des 1er et 6 juin 1919). La Serbie a fini par obtenir la moitié du Banat et une large bande de territoire roumain allant de Nagy-Karoly à Makau.

Fiume et la Dalmatie ont été l'objet de vives contestations entre la Serbie et l'Italie. Les Italiens tiennent énormément au port de Fiume. Ils craignent qu'en des mains étrangères ce port ne fasse une concurrence désastreuse à celui de Trieste. Séparée de son arrière-pays par une ligne de douanes, Trieste tomberait à rien si, par des moyens quelque peu artificiels, on n'arrivait à lui assurer un certain trafic. Fiume a fini par être internationalisée. La ville de Fiume, non compris le port de Sussak, formera, avec la région située à l'Ouest, un État indépendant, sous l'égide de la Société des Nations. Cet État sera limitrophe au territoire italien et renfermera le chemin de fer Fiume-Laibach. Zara et Sebenico seront sous la souveraineté de l'Italie, laquelle renoncera à toute autre partie de l'arrière-pays de la côte dalmate. L'Italie aura la souveraineté sur les îles dites « stratégiques », Cherso, Lussin, Kissa, ainsi que sur les îles dites « extérieures » voisines de Lissa. Enfin, la Société des Nations attribuera à l'Italie un mandat sur l'Albanie.

La possession de l'Adriatique a fait couler des flots d'encre. L'Italie a invoqué tous les motifs possibles pour justifier ses revendications sur les rivages orientaux de l'Adriatique : histoire, géographie, géologie, stratégie, botanique, nécessités économiques sont arrivées tour à tour à la rescousse. Enfin, après bien des luttes et d'interminables pourparlers, on a abouti à l'accord que nous avons transcrit ci-dessus. L'Italie obtient ainsi l'essentiel de ses revendications et la Serbie n'est pas frustrée de ses espérances adriatiques. Tous

deux auront ainsi les ports qu'ils désirent.

D'après les statistiques autrichiennes, Trieste compte 77 % d'Italiens, 12 % de Slovènes, 7 % d'Allemands, 1 % de Croates, 3 % d'autres éléments, Fiume 65 % d'Italiens, 28 % de Slaves, 6 % de Magyars, 1 % d'autres populations. En Dalmatie, le 94 % est Serbo-Croate, 3 % Italien, 3 % autres. Tandis que les Italiens forment la classe urbaine, industrielle et commerçante, la mieux organisée, les Slaves constituent la population rurale et ouvrière. Zara paraît être la seule ville en majorité italienne (70 %).

Le Tyrol a donné lieu à des compétitions non moins ardentes que la Dalmatie. La partie supérieure de la vallée de l'Adige, jusqu'à Neumarkt, est allemande. Ici les divisions physiques et ethnographiques ne coïncident nullement. L'Italie a obtenu la frontière stratégique des Alpes jusqu'au col du Brenner, malgré les protestations désespérées des Allemands du Tyrol méridional qui ne veulent pas être séparés de leurs concitoyens d'outre-monts. L'Autriche offrit en vain à l'Italie la neutralisation de tout le Tyrol et le droit d'occupation militaire jusqu'au Brenner. On risque de créer, dans cette partie de l'Europe, un irrédentisme d'un nouveau genre.

Il est impossible de se prononcer actuellement sur le sort de la Galicie. Il est possible que la Galicie occidentale, avec Lwow (Lemberg) soit annexée à la Pologne, tandis que la Galicie orientale ferait partie de l'Ukraine. (Elle renferme, au reste, 70 % de Petits Russiens.)

En attendant, en date du 11 juillet 1919, le Conseil suprême des puissances alliées a pris la décision suivante : Le gouvernement polonais sera autorisé à établir un gouvernement civil en Galicie orientale, après avoir conclu avec les puissances alliées et associées un accord dont les clauses devront sauvegarder autant que possible l'autonomie du territoire ainsi que les libertés politiques, religieuses et personnelles de ses habitants.

Cet accord reposera sur le droit de libre disposition qu'exerceront en dernier ressort les habitants de la Galicie orientale, quant à leur allégeance politique. L'époque à laquelle ce droit s'exercera sera fixée par les puissances alliées et associées ou par l'organe auquel celles-ci pourraient déléguer ce pouvoir.

La Boukovine a été envahie par les Roumains; mais son statut n'est pas encore réglé.

L'Autriche allemande et la Hongrie sont maintenant devenues des Ètats secondaires.

Quelques stipulations du Traité de Saint-Germain se rattachent à des clauses économiques. Le Danube, au-dessous d'Ulm, est déclaré fleuve international. L'ancienne commission du Danube, où seules la Grande-Bretagne, la France, l'Italie et la Roumanie seront représentées, est rétablie. Une commission internationale administrera provisoirement le Haut-Danube. La Hongrie ne pourra plus exécuter de travaux aux Portes de Fer.

L'Autriche aura libre accès à l'Adriatique, avec droit à la liberté de transit sur les anciens territoires de l'Autriche-Hongrie. L'Autriche permettra à l'Etat tchéco-slovaque de faire passer des trains sur les sections des lignes conduisant à Fiume et à Trieste.

Que dire de la Russie et de la Presqu'île balkanique? L'Empire des tzars est brisé comme verre. Sur ses débris s'édifient des États dont le territoire est encore bien flottant et les destinées bien incertaines. De quelles illusions ne s'était-on pas nourri sur la solidité de l'immense empire! La mosaïque de nationalités qu'il renfermait n'avait presque pas de point de contact avec le slavisme du peuple dominant. Le colosse aux pieds d'argile ne put résister à l'ébranlement formidable provoqué par la guerre. L'œuvre de Pierre-le-Grand a disparu; il n'en reste rien. La Russie des soviets est presque coupée de la Baltique dont elle ne possède plus qu'un étroit liseré. Au reste, les rivages de cette Méditerranée du Nord sont allemands, polonais, lituaniens, lettes, lives, esthoniens, finnois, suédois ou danois, mais russes sur quelques kilomètres seulement. Neuf États se partagent aujourd'hui cette mer: Allemagne, Pologne, Lituanie, Esthonie, Livonie, Russie, Finlande, Suède et Danemark.

La Russie proprement dite est, de nouveau comme jadis, un pays intérieur de forêts et de cultures, avec prolongement sur l'inhospitalière mer glaciale arctique. Ses deux capitales sont Moscou et Petrograd. Impossible d'en indiquer, pour l'heure, les frontières précises, surtout au Sud où elle confronte à l'Ukraine, dont le sort est encore bien incertain.

La Finlande s'est transformée en république en 1917, tout en proclamant son indépendance. Les Finnois qui l'habitent rentrent dans le groupe ougro-finnois ou ouralo-altaïques des peuples européens. Ils sont parents des Magyars, mais de religion luthérienne. Seules, les côtes sont en partie suédoises. L'élément suédois, naguère prépondérant, apporta la civilisation à ces froides et arides contrées. Longtemps disputée par les Suédois et les Russes, la Finlande finit par être rattachée à ce dernier pays (1809) qui lui reconnut une existence nationale indépendante, avec garantie des privilèges de la noblesse suédoise. Peu à peu l'influence de cette dernière diminua. En revanche, les derniers tzars travaillèrent à la russification progressive du pays. Malgré tout, l'élément finnois ne cessa de gagner en importance; sa langue, jadis dédaignée, devint celle des classes instruites. Il est presque certain que les limites futures de la Finlande seront fort peu modifiées, sauf en ce qui concerne les îles Åland, dans la Baltique, réclamées par la Suède comme une dépendance naturelle de ce pays, dont elles protègent la capitale qu'elles couvrent à l'Est et dont elles parlent la langue. Il paraîtrait que, malgré la volonté clairement exprimée de sa population, la Commission de la Baltique de la Conférence de la paix propose la neutralisation de ces îles sous la garantie de la Ligue des Nations. On a fait remarquer que les Suédois des îles Åland ne forment que le quatorzième de la population suédoise de la Finlande et que les Suédois de terre ferme considèrent ces îles comme partie intégrante de leur patrie.

L'Esthonie, la Livonie et la Courlande, soit les provinces baltiques, ainsi que la Lituanie, paraissaient destinées à se constituer en autant d'États distincts. L'Esthonie est un pays faiblement ondulé où l'influence suédoise s'est fait largement sentir. Dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, la Livonie devint une province polonaise. La noblesse et la bourgeoisie des villes étaient allemandes, le finnois était relégué dans les campagnes. Comme en Finlande, un réveil littéraire se produisit au sein du peuple; mais, ce qui en affaiblit la valeur, c'est que la population finnoise ne compte que pour un tiers de la population totale. La Courlande, possession de l'Ordre teutonique jusqu'en 1561, devint ensuite un duché vassal de

la Pologne, puis passa enfin à la Russie.

La Latvia vient de s'organiser. C'est maintenant le nom officiel du pays des Lettons, de la partie méridionale de la Livonie et de la Courlande avec la Sémigalie. La Lituanie est habitée par une population dont l'origine est très discutée; on la considère souvent comme un rameau se rattachant au tronc slave. C'est une terre de forêts et de pâturages. Par mariage, la Lituanie passa, en 1386, à la Pologne, tout en gardant son organisation propre. Au début du XVIIIe siècle,

elle fut même l'État le plus étendu de l'Europe.

Nous avons déjà parlé de la Pologne à propos des frontières orientales de l'Allemagne. Il ne nous reste plus qu'à examiner la situation présente de l'Ukraine ou Petite Russie (gouvernements de Kiev, Podolie, Poltava, Kharkov, Volhynie, Chernigov). Terres de steppes, de prairies, fertiles en blé, l'Ukraine peut être évaluée, des Carpates à la Crimée, des bouches du Dniestr à la mer d'Azov, a 250 000 kilomètres carrés avec peut-être 23 ½ millions d'habitants dont 72 % d'Ukrainiens. Il existe, en outre, des groupes plus ou moins compacts de Petits-Russiens dans les gouvernements de Kursk et de Voronèje, dans les territoires du Don, de Stavropol, du Kuban et du Terek, ainsi qu'en Bessarabie et jusqu'à Samara, au bord de la Volga, dans le Caucase et en Sibérie. La langue ukrainienne est une langue littéraire, au même titre que le russe et le polonais.

Dès le début du XIXe siècle, des sociétés secrètes préparaient des insurrections. En 1917, la Rada ou assemblée d'Ukraine décida la formation d'une république démocratique, comprenant les gouvernements de Kiev, de Podolie, de Volhynie, de Tchernigov, de Poltava, de Kharkov, de Yekaterinoslav, de Khosern et de Tauride (moins la Crimée). Si les habitants en font la demande, les gouvernements de Kursk et

de Voronèje pourront aussi être admis.

Roumanie. — Comme nous l'avons déjà vu, la paix de Bucarest valut à la Roumanie la Bessarabie, mais lui enleva la Dobroudcha annexée à la Bulgarie. La Roumanie acquerra la Transylvanie, sans doute la Boukovine, la moitié orientale du Banat et récupérera la Dobroudcha, en majorité roumaine. Ainsi se trouvera accomplie la Grande Idée. La patrie roumaine verra son territoire plus que doublé, avec une assez forte population allogène composée surtout d'Allemands, de Magyars (Szeklers, en particulier), de Serbes et de Bulgares. Au total, au moins 12 millions de Roumains

Péninsule Balkanique. - C'est surtout dans la presqu'île des Balkans que les compétitions se donnent librement carrière. Le malheur est que des combinaisons financières qu'on n'ose étaler au grand jour (le scandale serait trop éclatant) compliquent une situation suffisamment embrouillée. On a pu croire un temps que l'État turc (nous ne disons pas le peuple turc) disparaîtrait du continent européen et qu'il ne lui resterait qu'un territoire restreint en Asie Mineure. Il n'en sera probablement rien. Les puissances qui ont des multitudes de sujets musulmans, la France et l'Angleterre, garantiront au sultan l'entière possession de Constantinople. Outre les motifs économiques que nous venons de rappeler (le Turc n'est pas un brasseur d'affaires et les spéculateurs de tout acabit peuvent s'abattre comme une nuée de sauterelles sur la proie qui s'offre à eux), il en existe d'un ordre plus relevé. On ne saurait oublier que le sultan est envisagé par les « vrais croyants » comme le chef spirituel de l'Islam. Dépossédé de Constantinople ou n'y résidant plus qu'à titre précaire, il serait dépouillé de tout prestige aux yeux des musulmans du monde entier. L'Angleterre, qui a sous son obédience plus de 60 millions de sectateurs de l'Islam, aux Indes seulement, a un intérêt majeur à ne pas provoquer le mécontentement, qui pourrait dégénérer en révolte ouverte, de sujets sidèles et dévoués. Il en est de même de la France, dont le vaste empire africain, qui vient de s'agrandir d'une partie des colonies allemandes, est de plus en plus islamisé.

France et Angleterre ont donc un intérêt de premier ordre à ménager les susceptibilités des disciples de Mahomet. Constantinople restera certainement au sultan, tout en étant neutralisée, sous le protectorat lointain des États-Unis qui y exerceront un certain droit de police et les détroits seront neutralisés.

La Thrace est revendiquée à la fois par les Grecs et les Bulgares. Les premiers se targuent d'une antique civilisation,

laqulle s'est, par sa splendeur même, imposée aux Bulgares. Ceux-ci sont, au reste, loin de représenter l'élément prépondérant. Quant aux Turcs, ils ne dominent ni comme nombre ni comme activité industrielle et commerciale, littéraire ou scientifique. Ils représentent peut-être 966 000 unités dont 450 000 à Constantinople; une grande partie sont des soldats ou des fonctionnaires. Ce nombre de 966 000 embrasse au reste tous les musulmans, quelle que soit leur nationalité (Albanais, Pomaks, etc.) et pas mal de réfugiés mahométans installés tout récemment. Défalcation faite de ces éléments, la population turque serait inférieure à la population hellénique (676 000 Grecs et 113 000 Bulgares).

Les Grecs sont fort actifs. Assez souvent, le gouvernement turc a eu recours à des Grecs quand il s'est agi d'opérations financières. Les ministres des finances sont en général grecs, juifs ou arméniens. Médecins et juristes sont grecs, ainsi qu'un certain nombre de professeurs de l'Université de Stamboul. Les Turcs ont cru pouvoir profiter de la dernière guerre pour essayer de turquiser ce qui leur reste de leur empire européen. Mais ils arrivent trop tard, leurs efforts ne peuvent être que vains et stériles. Les Grecs cherchent à se faire adjuger par l'Entente la plus grande partie de la Thrace en dehors de Constantinople. Aux dernières nouvelles, nous apprenons que le Conseil suprême interallié a décidé d'abandonner à la Grèce la Thrace orientale et de créer, sous la souveraineté de la Société des Nations, un débouché à la Bulgarie sur la mer Egée, sous la forme d'un État comprenant le port de Bédeagatch et le chemin de fer jusqu'à la frontière bulgare.

La Macédoine mérite bien son nom. A qui l'adjuger en tout ou en partie? A la Serbie, à la Grèce ou à la Bulgarie? L'idée a été émise de ne la donner à personne, mais d'en faire un État particulier Mais un État en proie à des dissensions intestines aurait-il quelque chance de durer? Il est permis d'en douter. Là aussi, l'élément grec a été l'élément civilisateur par excellence. Dans sa plus grande extension, l'empire bulgare a à peine entamé la Macédoine du Nord. Deux ans après la chute de l'empire grec, en 1455, le caractère hellène de la Macédoine parut au conquérant à tel point manifeste qu'un firman impérial déclara la langue grecque langue officielle pour la Macédoine et la Thrace, à côté de l'idiome turc.

C'est la Russie du XIX<sup>e</sup> siècle qui inventa la nation bulgare de crainte que la population en grande majorité grecque de la Thessalie, de la Macédoine et de la Thrace n'amenât un jour les Grecs aux portes de Constantinople. Il fallait, à tout prix, créer une cloison étanche entre la Grèce libre et l'antique Byzance. C'est dans cette intention que l'exarchat fut créé, lequel faisait de l'Église bulgare une Église autocéphale. Ces dernières années, les Bulgares ont fondé, en Macédoine, force écoles pour essayer de bulgariser la contrée.

Au Nord, la Macédoine se partage plus ou moins entre les langues serbe et bulgare; dans le Sud, le grec prédomine. Les villes sont plus spécialement grecques, tandis que dans les campagnes règne un dialecte plus rapproché du serbe que du bulgare, mais dont le vocabulaire est en partie grec. La limite incontestée de l'hellénisme serait déterminée par une ligne partant du Sud du lac d'Ochrida, traversant le lac de Prespa, passant par Kastoria, puis remontant en ligne droite sur Jenitza et de là au Nord de Serrès, où elle atteindrait à peu près la ligne frontière gréco-bulgare de 1913.

Il est de toute impossibilité de dire ce que deviendra l'Albanie. En attendant, les patriotes albanais prennent part au tournoi littéraire auquel se livrent, avec une si noble ardeur, les champions de toutes les revendications nationales.

La Suisse n'a pris aucune part à la guerre. Cependant, certaines modifications territoriales ne seraient pas impossibles et diverses conventions internationales seront soumises à revision.

Chacun sait que le Vorarlberg aspire, pour des motifs que nous n'avons pas à rechercher ici, à faire partie, à titre de nouveau canton, du giron fédéral. Les avis sont très partagés sur l'opportunité de cette annexion. Même en Suisse allemande une opposition s'est manifestée. A notre avis, cet agrandissement ne nous paraît nullement désirable. Il accroîtrait encore la majorité de langue allemande de notre pays, majorité déjà beaucoup trop forte. On l'a suffisamment constaté dans le cours de cette dernière guerre. Il seraît fort à désirer que l'élément latin représentât le 50 % de la population totale. On a émis l'idée originale, en cas de votation populaire, de n'appeler que les cantons romands, le Tessin compris, à se déclarer pour ou contre l'admission du Vorarl-

berg. S'ils se prononçaient pour l'affirmative, l'annexion aurait lieu, sinon non. En tout cas, l'adjonction du Vorarlberg devrait amener, par contre-coup, la formation d'un canton du Jura. La réunion de 1815 au canton de Berne fut, quoi qu'on en dise, une grosse erreur. Le Jura bernois ne compte pas assez avec la Suisse romande. Nous avons entendu un soldat très intelligent, de l'un de nos cantons occidentaux, qui avait passé son temps de mobilisation dans le Pays de Porrentruy s'étonner naïvement de ce que le français fût la langue générale de la population indigène. Plus d'un Suisse s'imagine que Bernois et langue allemande ne vont pas l'un sans l'autre.

Si l'annexion à la Suisse du Vorarlberg ne nous sourit guère, par contre, nous serions d'accord avec la Gazette de Lausanne du 27 juillet 1919, pour rectifier les frontières, par trop fantaisistes, du canton de Schaffhouse. Il serait hautement désirable de supprimer les enclaves dont il se compose. Il suffirait pour cela : 1° de l'annexion du village de Büsingen et de la ferme de Verenahof situés dans le territoire principal du canton; 2º de l'adjonction d'Altenbourg, Iestetten et Lottstetten pour unir le Buchberg au canton proprement dit; 3º Stein am Rhein communiquerait directement avec le chef-lieu au moyen du village de Wichs; 4º une encoche septentrionale disparaîtrait si la commune de Gailingen devenait suisse. Ces annexions, qui donneraient à notre pays six communes et une terme, n'en troubleraient pas l'équilibre et diminueraient les dépenses de surveillance douanière de la frontière. Il paraît que l'affaire est en bonne voie et que des pourr arlers sont entamés à Karlsruhe avec le gouvernement badois.

Le Traité de Versailles prévoit que, d'accord entre les gouvernements français et suisse, des modifications seront apportées au régime de la zone neutralisée de la Savoie et à celui des zones franches de la Haute-Savoie et du Pays de Gex. Des négociations devront être entamées sur ces deux points. La Confédération est disposée à abandonner les droits d'occupation qu'en cas de guerre lui conféraient les Traités de 1816, mais elle fait les réserves les plus expresses en ce qui concerne les zones franches. La Suisse aura aussi bientôt à se décider si elle veut faire partie de la Société des Nations.

Certains fleuves : l'Elbe, depuis le confluent de la Moldau et la Moldau depuis Prague; l'Oder depuis le confluent de l'Oppa; le Niémen depuis Grodno, le Danube depuis Ulm sont déclarés fleuves internationaux et ouverts librement au pavillon de toutes les nations. Il en sera de même de la voie navigable Rhin-Danube au cas où cette voie serait construite dans un délai de 25 ans et dans des conditions déterminées. Le Rhin et la Moselle sont aussi l'objet de dispositions spéciales dont quelques-unes intéressent la Suisse. Le canal de Kiel sera toujours libre et ouvert sur un pied de parfaite égalité aux navires de guerre et de commerce de toutes les nations en paix avec l'Allemagne.

Il ne nous reste plus, pour termirer cette revue de l'Europe nouvelle, qu'à jeter un coup d'œil d'ensemble sur la répartition politique de notre continent. Des six grandes puissances, trois seules subsistent: la Grande-Bretagne, la France et l'Italie. Ces deux dernières avec une population sensiblement égale d'environ 40 millions d'habitants. Deux autres États, le Japon et les États-Unis, renforcent ce groupe. Dominant le monde, les États-Unis. L'Empire britannique sort de la guerre plus solide que jamais. Ses colonies sont encore augmentées et son influence sur le monde arabe en particulier et l'Islam en général a grandi. Il devra pourtant partager avec l'Amérique la maîtrise des mers. L'Italie devient une puissance militaire de premier ordre, au moins dans la Méditerranée.

Une série d'États secondaires graviteront autour de ces puissances dirigeantes. Au centre de l'Europe, la Tchéco-Slovaquie manquera d'unité ethnique. Elle comptera au delà de 3 millions d'Allemands plus ou moins hostiles. L'existence de la Hongrie dépendra de la bonne volonté de ses voisins; ses sentiments pour les Tchèques, Roumains et Serbes ne doivent pas être très tendres. La Yougoslavie aura des débouchés maritimes, mais se heurtera à l'hostilité plus ou moins sourde de l'Italie, de la Bulgarie et de la Roumanie; la Roumanie est agrandie, mais ses voisins la jalousent plus ou moins. La Pologne renaît; outre certaines difficultés intérieures, elle aura, entre autres, pour rivale l'Ukraine. Un trou béant, redoutable, est constitué par la Russie. Ce pays peut devenir menacant pour la Pologne, la Roumanie et la puissance installée à Constantinople. Forcément, des groupements se formeront entre États dont les intérêts sont identiques. L'Autriche se rapprochera de l'Allemagne et de l'Italie; la Hongrie gravitera vers l'Autriche. La Pologne pourrait bien se coaliser avec la Roumanie, la Yougoslavie et la Tchéco-Slovaquie; à cette coalition pourrait s'opposer celle de l'Ukraine et de la Bulgarie. Par suite de puissants intérêts économiques, des groupements temporaires pourraient se former, telle la Tchéco-Slovaquie unie à l'Allemagne et à l'Italie.

Enfin, les intérêts profonds des peuples risquent de diviser l'Europe en deux camps opposés : 1° Ceux qu'intéresse le maintien de l'ordre actuel, qu'on pourrait appeler les peuples conservateurs : France, Pologne, Roumanie, Tchéco-Slovaquie, Yougoslavie et Grèce. 2° Les peuples non satisfaits, à tendances plus ou moins révolutionnaires : Allemagne, Grande-Bretagne, Belgique, Autriche, Hongrie, Bulgarie, Ukraine, peut-être même Italie. Nous ne parlons pas ici des nations restées en dehors de la lutte. (Voir Semaine littéraire, 14 juin 1919.)

Mais à vouloir trop pronostiquer on risque de tomber dans le domaine de l'imagination. Les événements déjouent souvent les prévisions les mieux établies. Espérons que la Société des Nations, dont la Suisse a l'honneur d'avoir, à Genève, le siège central, saura empêcher le retour de catastrophes

e com sel seni e da forescentivamento de como estados.

comme celle qui vient de désoler le monde.

C. KNAPP,

professeur à l'Université de Neuchâtel.